

LES MEDAILLES DES ENTREPRISES DE BOULANGERIE-PÂTISSERIE



COMMENT OBTENIR LA MEDAILLE DES ENTREPRISES DE BOULANGERIE-PÂTISSERIE ?

Les médailles valorisent l'investissement professionnel des salariés au sein des entreprises du secteur de la boulangerie, viennoiserie et pâtisserie.

La FEB (Fédération des Entreprises de Boulangerie) souhaite mettre en valeur les compétences, le savoir-faire et la fidélité dans ce secteur.

Les médailles de la boulangerie-viennoiserie-pâtisserie comportent trois grades :

- 10 ans d'ancienneté (échelon bronze)
- 20 ans d'ancienneté (échelon argent)
- 30 ans d'ancienneté (échelon or)

Modalités

Les médailles sont au prix de 65 euros HT

Possibilité de commander deux fois dans l'année (avant le 15 juillet et avant le 15 janvier)

Les dossiers doivent être adressés à la FEB avant le 15 juillet pour la première promotion et avant le 15 janvier pour la seconde promotion

Chaque dossier devra comporter les pièces suivantes :

- Un bon de commande avec nombre de médailles souhaitées par tranche d'ancienneté (10 ans, 20 ans, 30 ans)
- Une demande de l'entreprise pour chaque employé

Les demandes sont à adresser par courrier ou par mail à slemaitre@febpf.fr